La constitution

morceler le pays. Mais prétendre que l'on s'oppose à la formule d'amendement parce qu'elle favorise cette notion d'échiquier, c'est dire une chose inexacte, peut-être pas intentionnellement, mais inexacte néanmoins.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Si l'on avait adopté la formule de Victoria en 1968, il n'y aurait pas d'assurance-maladie ni de Régime de pensions du Canada dans le pays.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Tout cela repose sur une philosophie étrangère à notre pays. Comme je l'ai déjà dit, notre pays a toujours senti le besoin d'une diversité. Le gouvernement actuel ne peut comprendre qu'un pouvoir—le sien. Il ne semble rien comprendre si ce n'est que le pouvoir lui revient. Cela l'embête que les autres gouvernements en aient.

J'aimerais maintenant parler de la charte et dire ce que j'en pense. J'ai parlé des droits que les Canadiens avaient appris à connaître vers le XVIIIe et le XIXe siècle et, en fait, au XXe siècle également. J'ai aussi mentionné dans mon anecdote au sujet de F. R. Scott qu'il y avait des milliers de gens—plutôt des centaines de milliers—qui n'avaient pas les mêmes droits que les Britanniques. On peut en citer un grand nombre d'exemples dans notre histoire du Canada. C'est pourquoi j'ai toujours été un de ceux qui appuient le constitutionnalisation de la charte des droits. Je place de grands espoirs dans cette charte.

Les gens qui ont témoigné au comité au cours des quatre derniers mois représentent les fils et les filles, les petits-fils et les petits-filles, les arrière-petits-fils et les arrière-petites-filles de tous les gens qui ont vécu ici sans jouir de ces droits. Ils ne savaient pas comment profiter de la culture qui leur a donné son fruit, le droit commun. C'est pourquoi je considère qu'une charte des droits est essentielle au Canada.

La charte doit remplir deux conditions. Elle doit donner de bons résultats sans détruire par ailleurs l'essentiel du pays. Je voudrais m'expliquer là-dessus. Cette charte ne comprend pas le préambule de Diefenbaker. Comme nous avons assez peu de symboles dans le pays, il devrait y figurer. Il y a 20 ans, la Chambre a adopté la déclaration des droits de M. Diefenbaker. Non seulement son préambule supposait la croyance à l'existence d'un Être suprême et soulignait l'importance de la famille, mais il incluait également un certain nombre d'éléments auxquels les Canadiens tiennent beaucoup. Nous avons proposé au comité l'adoption d'un texte semblable, mais le gouvernement l'a rejeté.

(1710)

Des voix: Quelle honte!

M. Crombie: J'aimerais bien savoir quel est le statut de ce préambule, parce que nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est que la charte des droits ne l'a pas repris.

D'autre part, la charte des droits ne fait pas mention, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, du droit à la propriété. Dans la conscience des gens, le droit de jouir d'une propriété non seulement fait partie de leurs droits, mais est également essentiel à leur liberté et à leur sécurité. Monsieur l'Orateur, nous avons proposé une motion qui faisait de la propriété privée un droit, mais cette motion a été rejetée.

Le gouvernement répète sans arrêt qu'il s'intéresse beaucoup à la question de la liberté de l'information, ce qui ne l'a pas empêché de voter contre une proposition en ce sens.

Pour en terminer avec la charte, ce qui m'a le plus étonné, c'est que l'on ait laissé entendre tout au long des débats que les gouvernements provinciaux ont l'esprit de clocher et qu'ils ne se soucient pas des intérêts ou des besoins de la population hors de leur province. Seul le gouvernement fédéral s'y intéresse vraiment. J'ai fait trop longtemps de la politique au niveau municipal pour supporter une telle affirmation. Comme je l'ai dit devant le comité, il y a au Canada des centaines de milliers de femmes et d'hommes, employés par les municipalités et gouvernement provinciaux et, ce sont eux qui contribuent concrètement au respect des droits énoncés dans la charte. Le jour où le gouvernement décide qu'il se fiche du nombre de provinces qui ne sont pas d'accord, et donc de l'avis des municipalités concernées, il perd tout contact avec la réalité. En effet, le gouvernement fédéral n'assure pas les services aux handicapés, aux femmes, ou à ceux qui ont besoin d'aide et de protection. Ce n'est pas lui qui fournit les services urbains. Ce sont les municipalités et les gouvernements provinciaux qui offrent tous ces services. La charte des droits peut bien recueillir le suffrage des libéraux mais cela n'aidera pas pour autant ceux qui ont besoin d'être aidés.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Enfin, monsieur l'Orateur, passons maintenant à ce que nous considérons comme le problème fondamental. J'ai dit tout à l'heure que pour les Canadiens, la recherche de la diversité, la confirmation des droits et la recherche du consensus étaient des choses importantes. Or, le projet de résolution du gouvernement ne recueille pas ce consensus; pour la première fois dans notre histoire, nous oublions comment procéder à des changements. Nous avons toujours procédé par consensus et voilà que le gouvernement choisit d'agir unilatéralement.

On peut considérer la chose comme une simple modalité, sans rapport avec l'objectif ni avec les résultats. Le premier ministre (M. Trudeau) admet que la démarche choisie peut laisser à désirer. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) nous rassure en disant: «Quand tout sera terminé, vous accepterez les résultats et le reste sera alors oublié.» Pour sa part, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit que l'heure était à la décision, au changement. Nous avons une décision historique à prendre. Je me méfie toujours de ceux qui agissent en mon nom pour écrire leur propre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, le Canada que je souhaite pour l'avenir est un pays qui tient encore compte des enseignements de l'histoire, et à ce sujet je n'aime pas l'analogie avec l'histoire des États-Unis que nous a faite le chef du Nouveau parti démocratique. Une chose qui m'a toujours impressionné, c'est que nous ne cherchons pas à résoudre nos problèmes et nos divergences d'opinion par la guerre civile et la révolution. Le Canada est un pays unique et c'est ce que j'ai voulu démontrer en rappelant nos antécédents historiques. Oui, nous sommes uniques, nous refusons les gestes unilatéraux, nous refusons qu'un palier de gouvernement veuille s'imposer à un autre.